

CIS matière première et énergie :

Les critères de sélection des projets :

Critères de sélection finale de la commission intersectorielle matières premières et énergie pour la sécurité énergétique :

- **L'évaluation de la qualité des projets PNR** à financer s'est effectuée sur la base des de critères d'évaluation généralement admis sur une échelle de 5 points.
- Les projets retenus sont ceux ayant obtenu une note globale > ou égale à 03.

1. **La pertinence (2 points)**, qui correspond au premier pilier de la valeur ajoutée, est la mesure dans laquelle les objectifs d'un projet sont compatibles avec les politiques du gouvernement, telles que définies par le programme national de la recherche sur la sécurité énergétique, les exigences des bénéficiaires, les besoins du pays, les priorités globales et les politiques des partenaires, elle est notée sur 2.

2. **La performance du projet**, est le 2e pilier de la valeur ajoutée, elle a été évaluée à travers les 4 sous-critères suivants :

- I l'efficacité: (0.5 fossile, 0.75 EnR)
- l'efficience: (0.5 fossile, 0.75 EnR)
- la viabilité à long terme: 1
- l'environnement: (01 fossile, 0.5 EnR)

Elle est notée sur 3

Performance du projet (3 points)

I l'efficacité

- Mise en œuvre
- exploitation

-L'efficacité est la mesure dans laquelle les objectifs du projet seront réalisés, compte tenu de leur importance relative. Elle est évaluée sur la base des paramètres suivants : la mise en œuvre et I l'exploitation,

L'efficacité est notée sur 0.5 pour les énergies fossiles et 0.75 pour les énergies renouvelables (ENR l'efficience

- Coût
- efficacité

- L'efficience est la mesure dans laquelle les avantages et les résultats du projet correspondent aux ressources et aux apports engagés. L'efficience est normalement mesurée au moyen des taux de rentabilité économique et financière. Un projet est efficace lorsque ses objectifs sont atteints avec un bon rapport coût/efficacité.

L'efficience est notée sur 0.5 pour les énergies fossiles et 0.75 pour les ENR

la viabilité à long terme

-La viabilité à long terme désigne la probabilité de voir les avantages se maintenir sur le long terme et résister aux risques pendant la durée de vie prévisible du projet.

La viabilité est notée sur 1.

l'environnement

- L'incidence sur l'environnement consiste à mesurer les performances du projet d'un point de vue écologique.

- L'incidence sur l'environnement est notée sur 1 pour les hydrocarbures et 0.5 pour les ENR.

CIS Agriculture, ressources en eau et pêche.

Après discussion entre les membres présents, il a été décidé d'adopter les trois (03) critères suivants, totalisant une notation de 15 points, répartis comme suit :

- Critère n°1** : Livrables (5 points)
- Critère n°2** : Impact socio-économique (5 points)
- Critère n°3** : Pertinence du projet (5 points)

CIS Santé et sciences du vivant.

Les critères de sélection des projets :

Impact du Projet : (10 points)

1- Impact économique : (4)

- Réduction de cout.1
- valorisation d'une ressource.1
- développement d'une nouvelle activité ou de nouveaux produits.1
- réduction des importations.1

2- Impact Social : (3)

- Création d'emploi .1
- valorisation de la Ressource Humaine locale, solutions à retombées sociales. amélioration du bien-être de la population ou des individus 1
- bienfaits sur l'environnement.1

3- importance scientifique : (3)

- positionnement dans la liste des projets :3 (38 premiers).2(38 suivants).1(38 derniers)

Importance du livrable : (10 points)

1- Nouveauté : (6)

- Innovation, Originalité.2
- possibilité de brevet. 1
- un savoir-faire. 1
- un substitut à une dépendance étrangère.2

2- Pertinence , Efficacité et aspects Pratiques :(4)

- Outil, Solution.2
- nouveau procédé, amélioration.2

Faisabilité des solutions proposées : (12 points)

1- Faisabilité Technique :(6)

- Mise en Œuvre avec les moyens.3.
- et/ou compétences propres des deux partenaires ou nationales. 3

2- Faisabilité financière :(6)

- Disponibilité financière.1.
- Investissement du Partenaire Socio-économique.3.
- un cout de financement abordable et correcte.2.

Adéquation entre le produit proposé et les Préoccupations Réelles du Secteur Socio-économique (8 points) : (critère éliminatoire)

1- Compatibilité vis-à-vis d'un Besoin Spécifique et ou une préoccupation majeure largement définis....4

2- Capacité du produit proposé à la prise en charge d'une préoccupation sanitaire...4

